

Compte rendu de réunion Du Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU 21 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un avril, à dix-sept heures trente minutes,

Le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN

Etaient présents : Mmes, GOSSET, NAQUIN, EVEN, DOISNE, POULAIN, BRUNOT, CONTRERAS, VAN DER PUTTEN,

Mr DAVID

Absents excusés : Mmes PARAT, LEVEQUE,

Absent : Mrs JEANDEL, MAURO, Mme PARENT

Date de convocation : 17/04/2023

Mme PARAT a donné pouvoir à Mme EVEN

Mme LEVEQUE a donné pouvoir à Mme VAN DER PUTTEN

Le précédent procès-verbal est vu et adopté sans observation.

Le Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence de Monsieur Bruno VAN DER PUTTEN, a examiné les points suivants :

- Approbation du compte de gestion établi par le comptable public et du compte administratif de l'exercice 2022 faisant ressortir un résultat de 62 146,02 € à affecter au budget 2023,
- Vote du compte administratif
- Affectation du résultat pour un montant de 62 146,02 €
- Vote du budget 2023, qui s'équilibre en dépenses et recettes à 102 146,02 €.
(Résultat de l'exercice 62 146,02 + subvention 40 000)

L'assemblée autorise :

- Le règlement des factures du mois d'avril de « La passerelle Berrichonne », pour un montant total de 40.70 €, représentant les achats alimentaires effectués par les familles Ukrainiennes,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix neuf heures trente minutes.

Bruno VAN DER PUTTEN,
Président.

Marie Ange BRUNOT,
Secrétaire de séance.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie Ange Brunot', written in a cursive style.